

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 24 novembre 2008**

~~~~~

**BUDGET ANNEXE 2008 « ZAE LES GARRIGUES ANIANE » -
VIREMENT DE CREDIT - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour,
lundi 24 novembre 2008, à Plaisan, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté
de communes.

Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. PALOC Eric - M. RUIZ - Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. CADILHAC Jean-François - M. PIERRUGUES Georges - Mme FLORES Monique - M. DEJEAN Maurice - Mme DELVAL Valérie - Mme CONTRERAS Sylvie - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. SIDERIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. CORBEAU Eric - M. DURET Jean-Pierre - M. JEREZ Bernard - M. CADARS Cyrille - M. YVANEZ André - Mme DELONCA Hélène - M. CROIZIER Jean-Luc - M. PECHIN Jean-Pierre - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme QUINQUARLET Martine - M. GREZES Frédéric - M. TOURET Jean-Louis - M. CAUMEIL Bernard - M. SIEGEL Robert - M. DELIEUZE Pascal - Mme GALVEZ Fabienne - M. PUEL Alain - M. GASTAN François - M. GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : M. CABELLO Gérard - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. DOUYSET Bernard - M. VENTURE Jean-Pierre - M. MARC Jean-Claude - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BEDES Marie-Claude - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. HENRY Marc - Mme COMBES Caroline - M. REQUIRAND Daniel - M. LAMONT Didier

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits votés au Budget annexe 2008 « ZAE Les garrigues Aniane » pour les chapitres 66 (20 000,00€), 043 dépenses (20 000,00€), 043 recettes (20 000,00€) et 042 recettes (2 458 832,00)

Considérant les divers ajustements à réaliser à l'intérieur des chapitres mentionnés ci-dessus,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 60 000€ HT au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 30 000€ HT au sein de la section d'investissement du budget annexe 2008 « ZAE Les Garrigues Aniane »

Les nouvelles dépenses et recettes à la charge de la Communauté de communes seront imputées sur les articles suivants :

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
66-66111 « Frais financiers » (Dépenses)		30 000,00€ HT
043-608 « Frais accessoires » (Dépenses)		30 000,00€ HT
043-796 « Transfert charges à l'intérieur de la section » (Recettes)		30 000,00€ HT
042-71355 « Opérations d'ordre transfert entre sections » (Recettes)		30 000,00€ HT
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-3355 « Opérations d'ordre transfert entre sections » (Dépenses)		30 000,00€ HT
16-1641 « Emprunt » (Recettes)		30 000,00€ HT

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 113 le 28 novembre 2008
 Publication le 28 novembre 2008
 Notification le 28 novembre 2008
 DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
 Gignac, le 28 novembre 2008
 Le Président de la Communauté de communes,
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

